

Impôt: une baisse de 50 milliards peu visible

La situation semble à première vue paradoxale. Avec un taux de prélèvements obligatoires qui devrait s'élever à 43,5 % du PIB l'an prochain, la pression fiscale et sociale reste forte en France. Pourtant, le gouvernement ne cesse de se targuer d'avoir engagé un allègement « inédit » des impôts de près de 50 milliards d'euros sur le quinquennat (2018-2022), réparti équitablement entre les ménages et les entreprises. « Nous avons tenu bon sur le cap de la baisse des impôts. Nous avons tenu parole. Et, dans le projet de loi de finances 2022, nous continuerons à mettre en œuvre les baisses promises », a insisté le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, jeudi, lors d'une conférence de presse sur le budget 2022.

Ces mesures ne correspondent d'ailleurs pas seulement aux promesses de campagne présidentielle d'Emmanuel Macron en 2017. Outre la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés de 33 % en 2018 à 25 % en 2022 et la suppression de la taxe d'habita-

des comptes et expert des finances publiques, rappelant qu'en 2017, ce taux était de plus de 45 % du PIB contre près de 43 % donc l'an prochain.

Seulement voilà, il est difficile de remonter la pente quand on part de si bas... Et, même avec un allègement de la pression fiscale et sociale de 50 milliards d'euros, la France reste un champion de la pression fiscale parmi les membres de l'OCDE. En outre, cette diminution des prélèvements obligatoires « nous permet tout juste de nous rapprocher de la moyenne européenne dont le taux est de 40 % », a reconnu le locataire de Bercy. Cet été, ce dernier avait d'ailleurs fait savoir qu'il fallait poursuivre la trajectoire de baisse de la fiscalité pour les ménages et entreprises.

Impact de la crise

Il reste que la pandémie n'a pas non plus facilité la tâche de l'exécutif en matière de communication sur le sujet. « La crise a aussi

Ces mesures ne correspondent d'ailleurs pas seulement aux promesses de campagne présidentielle d'Emmanuel Macron en 2017. Outre la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés de 33 % en 2018 à 25 % en 2022 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici à 2023, l'exécutif a également décidé de réduire de 10 milliards d'euros les impôts de production dans le cadre du plan de relance décidé l'an dernier. En réponse à la crise des « gilets jaunes » fin 2018 une réforme de l'impôt sur le revenu entraînant une baisse de 5 milliards de prélèvements pour les ménages modestes, a aussi été adoptée.

Est-ce à dire que ces baisses conséquentes n'ont eu que très peu d'impact voire, qu'il ne s'agit là que d'effets d'annonce ? Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, « on observe une baisse significative des prélèvements obligatoires », analyse François Ecalte, ancien magistrat à la Cour

de la fiscalité pour les ménages et entreprises.

Impact de la crise

Il reste que la pandémie n'a pas non plus facilité la tâche de l'exécutif en matière de communication sur le sujet. « La crise a aussi un peu chamboulé l'évolution du taux des prélèvements obligatoires », poursuit François Ecalte. En effet, en 2020, en pleine débâcle économique, ce taux a augmenté de presque un point pour s'établir à 44,7 % alors même que l'exécutif n'a pas accru la pression fiscale. La raison est en large partie mécanique. Le ratio de ces prélèvements obligatoires étant rapporté au PIB, son évolution dépend aussi de la croissance du pays qui était en récession l'an dernier. Résultat des courses : les prélèvements obligatoires ont moins baissé que l'activité économique en raison, notamment, d'impôts tels que la taxe foncière qui n'ont pas été impactés par la crise, et leur part a logiquement augmenté. ■ **M. M.**